



Comment participer à l'Assemblée Générale du 29 mai 2017

Participer à l'Assemblée générale est un droit pour tous les actionnaires d'Inventiva. Vous pouvez :

- soit assister personnellement à l'Assemblée générale,
- soit vous faire représenter par toute personne physique ou morale de votre choix,
- soit donner pouvoir au Président,
- soit voter par correspondance.

Ces options sont proposées dans le formulaire de vote ci-joint, comme expliqué ci-après.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions relatives à l'Assemblée générale :

- Relations Actionnaires d'Inventiva : inventiva@newcap.eu
-

Comment participer à l'Assemblée générale en utilisant le formulaire de vote ci-joint

FORMALITES PREALABLES :

Pour pouvoir assister à cette assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance ou à distance, les actionnaires devront justifier de l'inscription des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte le 24 mai 2017 (soit le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris), soit dans les comptes nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenu par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité devra être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Il vous suffit de remplir le formulaire de vote comme indiqué ci-après et de le renvoyer à la Société Générale – Service Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3. Le formulaire doit être reçu au plus tard le 26 mai 2017.

1. Vous souhaitez assister personnellement à l'Assemblée générale

1.1 Vous détenez vos actions Inventiva « au nominatif » :

1.1.1 Vous avez reçu un formulaire de vote à domicile :

- Cochez la case A « Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission » en haut du formulaire.
- Inscrivez vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils y figurent déjà.
- Datedez et signez en bas du formulaire.
- Retournez le formulaire à la Société Générale – Service Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3

Le formulaire doit être reçu au plus tard le 26 mai 2017.

Vous recevrez alors une carte d'admission*.

**Dans le cas où la carte d'admission que vous avez demandée ne vous serait pas parvenue dans les 2 jours qui précèdent l'Assemblée générale, nous vous invitons à nous contacter à inventiva@newcap.eu*

1.1.2 Vous n'avez pas reçu de formulaire de vote à domicile :

Vous pouvez obtenir un exemplaire du formulaire de vote à distance sur le site Internet d'Inventiva (www.inventivapharma.com, à la rubrique Espaces Investisseurs section Documentation/Assemblées générales. Il vous suffit alors de l'imprimer, le compléter et le retourner à la Société Générale – Service Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3 comme indiqué dans la section 1.1.1 ci-dessus.

Vous pouvez dans tous les cas adresser une demande écrite sur papier libre à Inventiva pour demander l'envoi d'une carte d'admission.

1.2 Vous détenez vos actions Inventiva « au porteur » :

Deux possibilités :

- Vous contactez votre intermédiaire financier qui tient le compte-titres sur lequel vos actions Inventiva sont inscrites pour lui demander un formulaire de vote à distance. Après l'avoir complété, daté et signé comme indiqué à la section 1.1.1 ci-dessus, vous le retournez à votre intermédiaire qui l'adressera à la Société Générale – Service Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3. Votre intermédiaire financier joindra une attestation de participation (voir section 1.3 ci-dessous), laquelle doit être datée au minimum de deux jours ouvrés avant la date de l'assemblée générale, soit le 24 mai 2017.
- Vous pouvez obtenir un exemplaire du formulaire de vote à distance sur le site Internet de Inventiva (www.inventivapharma.com, à la rubrique Espaces Investisseurs section Documentation/Assemblées Générales. Il vous suffit alors de l'imprimer et de le compléter comme indiqué dans la section 1.1.1 ci-dessus et de contacter votre intermédiaire financier qui tient le compte-titre sur lequel vos actions Inventiva sont inscrites pour lui demander de vous adresser une attestation de participation (voir section 1.3 ci-dessous). Le formulaire de vote à distance complété et signé doit être retourné à la Société Générale – Service Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3, accompagné de l'attestation de participation.

Attention : les demandes de carte d'admission pour les actionnaires « au porteur » auxquelles ne serait pas jointe une attestation de participation ne seront pas prises en compte. L'attestation de participation doit être datée au minimum deux jours ouvrés avant la date de l'assemblée (soit le 24 mai 2017), et doit être reçue par Inventiva au minimum trois jours calendaires avant l'assemblée (soit le 26 mai 2017).

1.3 Qu'est-ce qu'une attestation de participation ?

C'est un document normé établi par un intermédiaire habilité (votre intermédiaire financier ou son correspondant en France si votre intermédiaire financier n'est pas habilité en France) attestant le nombre d'actions enregistrées dans les comptes-titres au porteur de l'intermédiaire au nom de l'actionnaire. L'attestation de participation doit être datée au minimum de deux jours ouvrés avant la date de l'assemblée (soit le 24 mai 2017), et doit être reçue par Inventiva au minimum trois jours calendaires avant l'assemblée (soit le 26 mai 2017).

1.4 Est-il possible de participer à l'assemblée si vous n'avez pas reçu votre carte d'admission ?

- Si vous détenez des actions au nominatif : vous pouvez accéder à l'assemblée sans formalités particulières, sous réserve de pouvoir justifier de votre identité ;
- Si vous détenez des actions au porteur : vous pouvez accéder à l'assemblée sur présentation d'une attestation de participation datée au minimum de deux jours ouvrés avant la date de l'assemblée (soit le 24 mai 2017 - voir section 1.3 ci-dessus), sous réserve de pouvoir justifier de votre identité.

2. Vous souhaitez voter à l'Assemblée générale sans y assister personnellement

Vous avez trois possibilités pour participer à l'assemblée générale sans être physiquement présent :

- Donner pouvoir au Président ;
- Voter par correspondance ;
- Donner procuration à toute personne physique ou morale de votre choix.

2.1 Vous détenez vos actions Inventiva « au nominatif » :

2.1.1 Vous avez reçu un formulaire de vote à domicile :

VOUS DONNEZ POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE	VOUS VOTEZ PAR CORRESPONDANCE	VOUS DONNEZ PROCURATION A TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE DE VOTRE CHOIX
<ul style="list-style-type: none">• Cochez la case 2 du formulaire.• Inscrivez vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils y figurent déjà.• Dated et signez en bas du formulaire.• Retournez le formulaire à Inventiva ou à la Société Générale. <u>Le formulaire doit être reçu au plus tard le 26 mai 2017.</u> <p>Vos voix s'ajouteront à celles du président.</p> <p>Vous avez voté.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Cochez la case 1 du formulaire.• Indiquez votre vote : si vous désirez voter « contre » une résolution, ou vous abstenir (l'abstention étant assimilée à un vote contre), noircissez la case correspondant au numéro de la résolution concernée.• Ne noircissez aucune case si vous votez « pour » chaque résolution.• Inscrivez vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils y figurent déjà.• Dated et signez en bas du formulaire.• Retournez le formulaire à Inventiva ou à la Société Générale. <u>Le formulaire doit être reçu au plus tard le 26 mai 2017.</u> <p>Vous avez voté.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Cochez la case 3 du formulaire.• Précisez l'identité et les coordonnées complètes de la personne qui vous représentera.• Inscrivez vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils y figurent déjà.• Dated et signez en bas du formulaire.• Retournez le formulaire à Inventiva ou à la Société Générale. <u>Le formulaire doit être reçu au plus tard le 26 mai 2017.</u> <p>Vous avez donné procuration.</p>

2.1.2 Vous n'avez pas reçu un formulaire de vote à domicile :

Vous pouvez obtenir un exemplaire du formulaire de vote à distance sur le site Internet d'Inventiva (www.inventivapharma.com, à la rubrique Espaces Investisseurs, section documentation/Assemblées Générales). Il vous suffit alors de l'imprimer, le compléter et le retourner à la Société Générale – Service Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3 comme indiqué dans la section 2.1.1 ci-dessus.

Vous pouvez dans tous les cas adresser une demande écrite sur papier libre à Inventiva pour demander l'envoi d'un formulaire de vote par correspondance.

2.2 Vous détenez vos actions Inventiva « au porteur » :

Deux possibilités :

- Vous contactez votre intermédiaire financier qui tient le compte-titres sur lequel vos actions Inventiva sont inscrites pour lui demander un formulaire de vote par correspondance : complétez le formulaire comme indiqué à la section 2.1.1 ci-dessus et retournez le formulaire complété à votre intermédiaire financier qui l'adressera à la Société Générale – Service Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3. Votre intermédiaire financier joindra à votre demande une attestation de participation qui devra être datée au minimum de deux jours ouvrés avant la date de l'assemblée (soit le 24 mai 2017) ;

Ou

- Vous pouvez obtenir un exemplaire du formulaire de vote à distance sur le site Internet d'Inventiva (www.inventivapharma.com, à la rubrique Espaces Investisseurs section Documentation/Assemblées Générales). Il vous suffit alors de l'imprimer et de le compléter comme indiqué dans la section 2.1.1 ci-dessus. Contactez votre intermédiaire financier qui tient le compte-titres sur lequel vos actions Inventiva sont inscrites pour lui demander de vous adresser une attestation de participation. Vous retournez le formulaire à la Société Générale – Service Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3, accompagné de l'attestation de participation.

